

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2019

✂ ✂ ✂ ✂ ✂

**Présidente** : Mme Michèle **BRICHEZ**, Maire

**Étaient présents** : Mme Michèle **BRICHEZ** – M. Bernard **HUGUET** - M. Maurice **DEFROCOURT** - Mme Sonia **DRICI** - M. Michel **GAUTIER** - M. Eric **LANTHIEZ** - Mme Ariane **HENSER-MARTIN** – M. Jean-Claude **GAUDEFRY** – M. Georges **MECHEMECHE** - M. Jean-François **MORANDEAU**

**Absents** : M. Bernard **DELPLANQUE** (excusé) – Mme Martine **CHARLES**

**Secrétaire de séance** : M. Maurice **DEFROCOURT**

1. Vu l'avis favorable du Comité Technique du 17 septembre 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les montants annuels de référence comme suit :

ADJOINTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS MAXIMUM ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	FONCTIONS /POSTES COLLECTIVITES	IFSE	CIA
Groupe 1	Secrétaire de mairie	5 000 €	500 €
Groupe 2	<i>Agent des services techniques, agent chargé de l'entretien des locaux communaux</i>	3 000 €	300 €

2. L'Assemblée sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise, pour la programmation 2020, pour les travaux suivants :

Intitulé	Montant HT	Subvention
Travaux de voirie (Chemin Saint Antoine – Allées de l'ancien cimetière – Cour de l'atelier communal)	180 195,00 €	64 870,00 € (taux de 36%)
Réfection d'une partie du mur de l'ancien cimetière	20 790,00 €	7 484,00 € (taux de 36%)
Réfection d'une partie de la toiture d'une partie du transept de l'Eglise <i>(dossier présenté en 2019 et confirmé pour 2020)</i>	28 889,00 €	7 220,00 € (taux de 25%)

3. Le rapport en date du 12 septembre 2019 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, concernant les opérations de restitution des compétences relatives à l'éclairage public et au développement culturel, exception faite des eaux pluviales urbaines, à 6 des 40 communes que compte la Communauté de Communes Thelloise, est approuvé.

4. L'Assemblée décide :

- **de demander** le concours du Receveur municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- **d'accorder** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à Madame Marie-France **WATIN**
- **de lui accorder** également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €.

5. La décision modificative n° 4 au budget est adoptée. Sont approuvés les virements et l'inscription des crédits ci-dessous :

Article	Chap – Opération	INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
2183	15	+ 3 000,00	
2152	48	+ 120 000,00	
2152	56	+ 7 000,00	
2051	57	+ 100,00	
2128	16	- 9 000,00	
2152	26	- 19 000,00	
10222	OPFI		+ 100 000,00
10226	OPFI		+ 2 100,00

6. Madame le Maire est autorisée à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté de Communes Thelloise, dont l'objectif est de mutualiser les procédures de passation des marchés publics concernant la réalisation des travaux d'entretien courant de la voirie.

7. Les tarifs de location de la salle des fêtes sont fixés comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

	Habitants de la Commune	Personnes extérieures
Le week-end	420,00 €	800,00 €
La journée, du lundi au vendredi 18 H	140,00 € (salle) + 100,00 € (cuisine)	340,00 € (salle) + 100,00 € (cuisine)
Noël - An	450,00 €	900,00 €
Obsèques	Gratuit La salle devra être rendue dans son état de propreté initial	120,00 € La salle devra être rendue dans son état de propreté initial
Location de la vaisselle (y compris le percolateur selon la demande)	Forfait de 50,00 €	Forfait de 50,00 €
Location des couverts	Forfait de 10,00 €	Forfait de 10,00 €
Location du percolateur (L'acquisition du percolateur étant récente, le forfait de 10,00 € s'applique à/c du 25.10.2019)	Forfait de 10,00 €	Forfait de 10,00 €
Caution	1 000,00 € Payable en 2 chèques de 500,00 €	1 000,00 € Payable en 2 chèques de 500,00 €

Des modifications sont également apportées au règlement intérieur, notamment en ce qui concerne :

- la décoration (Il est interdit d'enlever ou déplacer la décoration sur les murs . En cas de non- respect de cette disposition, la moitié de la caution sera retenue).
- les 2 boutons-poussoirs « d'arrêt d'urgence » qui se trouvent dans la cuisine (toute personne qui appuiera indûment sur ces boutons devra payer les frais d'intervention d'un électricien).

8. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire communique :

- le Rapport Annuel du Délégué 2018 (RAD) et le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public 2018 (RPQS) sur l'assainissement
- le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public 2018 (RPQS) de l'Eau potable du Syndicat des Eaux de Hermes et Environs.

#### **DIVERS - INFORMATIONS**

✓ Mme **BRICHEZ** relaie les remerciements de M. Bruno **MAILLET**, président de l'Association Sportive de Marche Nordique de Hondainville pour la subvention qui a été allouée par le Conseil Municipal.

✓ Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de M. Daniel **DUPRÉ** de mettre 2 poneys dans l'écopâturage.

✓ Mme **BRICHEZ** fait état de la visite du Sénateur Jérôme **BASCHER** le 11 octobre dernier.

✓ La cérémonie du 11 novembre aura lieu, exceptionnellement, le samedi 09 novembre, à 17 H.

**Fait à HONDAINVILLE, le 24 octobre 2019**

**Le Maire,  
Michèle BRICHEZ**